

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

**ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

### Article 1

La structure est sous la responsabilité de l'association FAMILLES RURALES Jarez en Lyonnais. Les conditions de fonctionnement font l'objet du présent règlement intérieur pour l'année scolaire 2019/2020.

La cantine scolaire est gérée par une équipe de bénévoles au sein de la commission cantine. Pour tous renseignements, concernant la facturation, vous pouvez nous contacter par mail [fr.jarezenlyonnais@orange.fr](mailto:fr.jarezenlyonnais@orange.fr) ou par téléphone au 04-77-06-95-34.

### Article 2

Toutes les familles utilisatrices du service doivent obligatoirement être adhérentes à l'association Familles Rurales Jarez en Lyonnais (cantine/portage) ou Familles Rurales St-Christo/Valfleury (ALSH/Pôle) afin que les enfants soient assurés en cas d'accident.

### Article 3

Les menus sont élaborés par les cuisiniers et des bénévoles de la commission menus avec l'aide d'une diététicienne. Les menus sont élaborés dans le respect de l'équilibre alimentaire des apports nutritionnels nécessaires au développement de l'enfant.

Les menus sont consultables sur le site du portail famille et dans les écoles. Ils sont envoyés aux usagers par le biais de leur boîte mail.

La préparation des repas est assurée par les cuisiniers de Familles Rurales Jarez en Lyonnais. L'encadrement et la surveillance des enfants sont **sous la responsabilité de l'accueil périscolaire municipal.**

Le repas est servi dans le bâtiment à vocation multiple au bourg à St Christo en Jarez.

### Article 4

**Pour les inscriptions à la cantine deux situations sont possibles :**

**1/ Pour les enfants mangeant régulièrement** (c'est-à-dire un ou plusieurs jour(s) fixe(s) de la semaine pendant toute l'année) : l'inscription se fait auprès du service périscolaire via un calendrier à compléter.

Toute modification doit se faire par le portail famille ou par le mail [periscolaire.stchristo@gmail.com](mailto:periscolaire.stchristo@gmail.com), au plus tard **le mercredi soir pour la semaine suivante.**

**2/ Pour les enfants mangeant irrégulièrement** : l'inscription devra se faire soit par le portail famille soit par le mail [periscolaire.stchristo@gmail.com](mailto:periscolaire.stchristo@gmail.com), au plus tard **le mercredi soir pour la semaine suivante.**

Ces modifications d'inscription (absence comme présence) devront être signalées **par écrit** et feront office de preuve : **Aucune modification ne sera prise par oral.**

### Attention :

En raison des contraintes de commandes alimentaires:

- **Tout repas qui n'aura pas été inscrit le mercredi soir pour la semaine suivante fera l'objet d'un tarif majoré et passera à 5 euros (sauf intempéries ou cas de force majeure laissé à l'appréciation de la commission cantine).**
- **Toute absence non communiquée avant le mercredi soir pour la semaine suivante sera facturée (sauf en cas de maladie justifiée ou cas de force majeure laissé à l'appréciation de la commission cantine).**

### Article 5

En cas d'imprévu **pour le repas du jour**, vous devez impérativement prévenir le périscolaire entre 7h30 et 8h au numéro de téléphone suivant 04 77 89 03 86.

### Article 6

**Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants pendant le temps de méridien (périscolaire et cantine).**

Les allergies alimentaires ou toute autre information importante en lien avec l'alimentation de votre enfant devront être mentionnées sur la fiche sanitaire accompagnée du PAI fait à l'école.

### Article 7

La cantine s'inscrit dans la pause méridienne comprenant un temps de repas et un temps d'animation, **le tout géré par le périscolaire avec lequel notre association travaille en concertation.**

En conséquence, nous tenons à ce que les enfants respectent le règlement établi par celui-ci. Merci de vous reporter à l'article 10 du règlement du périscolaire.

En cas de problème s'adresser à Madame PROST au 04 77 89 03 86 de 7h00 à 8h et de 16h30 à 18h00.

### Article 8

Le prix du repas est fixé à **4,10 €**

Trois modes de règlement sont possibles :

➤ **Le mode de règlement par virement est souhaitable, il simplifie le travail administratif.**

Les virements devront être effectués à Fr Jarez en Lyonnais sur le compte du Crédit Agricole :

#### **DOMICILIATION**

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
<b>14506</b>	<b>00013</b>	<b>72820289502</b>	<b>23</b>

**IBAN** (International Bank Account Number)

**FR76 1450 6000 1372 8202 8950 223**

**Code BIC** (Bank Identification Code) – Code **Swift**:

**AGRIFRPP845**

➤ Les chèques seront libellés à l'ordre de : FR Jarez en Lyonnais et devront être déposés **dans une enveloppe** dans la boîte aux lettres de l'association située au 17 place de l'église.  
(**Attention : si le chèque est déposé dans une autre boîte aux lettres il ne sera pas pris en compte**)

➤ Tout versement en espèces sera accepté uniquement **au bureau, contre remise d'un reçu.**

La facture sera établie au début du mois suivant et vous aurez **jusqu'au 30 du mois** pour honorer votre facture, passé ce délai une **majoration de 10 % sera appliquée.**

### **Article 9**

La commission se tient à votre disposition, pour tous renseignements, suggestions ou problèmes rencontrés par vos enfants.

### **Article 10**

Le présent règlement intérieur de la cantine est remis aux parents ainsi qu'aux membres de l'association. Les parents s'engagent à le respecter, et à le faire respecter à leurs enfants.

### **Article 11**

Pour tous les adultes qui utilisent le service de la cantine, il est obligatoire d'avoir la carte d'adhérent à Familles rurales. Le prix du repas est de 6.15 €

Le service est aussi ouvert aux enseignants, aux remplaçants et aux stagiaires.

### **Article 12**

Pour les familles qui EXCEPTIONNELLEMENT auraient besoin du service cantine sans avoir adhéré à l'association Fr Jarez en Lyonnais, le repas sera facturé à 6,15 € et limité à 4 repas **par famille.**

**COUPON à remettre obligatoirement au plus tard le 5 juillet 2019, après l'avoir complété et signé, même si vous ne pensez pas utiliser le service.**

NOM ET PRENOM PERE .....

NOM ET PRENOM MERE .....

ADRESSE :.....

COMMUNE :.....

TELEPHONE FIXE :.....

TELEPHONE PORTABLE PERE :.....

TELEPHONE PORTABLE MERE :.....

ADRESSE MAIL indispensable pour l'envoi des factures et des relances :

.....

**Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de la CANTINE SCOLAIRE** organisée par Familles Rurales de Jarez en Lyonnais.

**A : ..... le .....2019**

Faire précéder la signature

de la mention "Lu et Approuvé"

*En adhérant à l'association Familles Rurales JAREZ EN LYONNAIS, vous acceptez que notre association mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer vos interactions avec elle.*

*En l'occurrence, vous autorisez l'association Familles Rurales JAREZ EN LYONNAIS à communiquer occasionnellement avec vous, si elle le juge nécessaire, afin de vous apporter des informations complémentaires sur ses projets, via les coordonnées collectées dans le formulaire. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat, au service comptabilité ou du service cantine et de portage de repas de notre association, au service de la Fédération départementale FAMILLES RURALES de la Loire ainsi que la Fédération Nationale.*

*Conformément au Règlement Général de la Protection des Données de 2018 et afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'association JAREZ EN LYONNAIS s'engage à ne pas divulguer en dehors du Réseau Familles Rurales, ne pas vendre, louer ou céder, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, conventionnelle ou du code de l'action sociale et des familles, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978.*

*Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à [fr.jarezenlyonnais@orange.fr](mailto:fr.jarezenlyonnais@orange.fr).*